

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 7 février 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.2

ETAT DE L'OFFRE EN GRANDES SURFACES AU 1^{ER} JANVIER 2013

L'an deux mille quatorze, le sept février à quinze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

TOULOUSE METROPOLE	
BOUDOU Dany BRIANCON François CARASSOU Stéphane CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COHEN Pierre COQUART Dominique De FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry FRANCHINI Paul GERMAIN Louis GRIMAUD Robert	GRIMBERT Georges HARDY Isabelle LANGE Régine LOZANO Guy MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne RUIZ Sonia SUSIGAN Alain THIBAUT Guy
SICOVAL	
FAIVRE Claudia REME Jean-Michel GIL Danielle	LAVIGNE Christian RIEUNAU Guy
MURETAIN	
CASSETTA Jean-Baptiste DUFOUR Claude	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
AXE -SUD	
COMMENGE Jean-Claude	AUBERT Alain
COTEAUX-BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BENYAHIA Daniel, représenté par M. MORIN

CARLES Joseph, représenté par M. MERONO

Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond

AREVALO Henri

BELAUBRE Elisabeth

BEYNEY Georges

BRISSONNET Jean-François

CARNEIRO Grégoire

COLL Jean-Louis

COTELLE Thierry

CROQUETTE Martine

DESCLAUX Edmond

DUCERT Claude

ESCOULA Louis

FABRE Jean-Michel

FOURNIER Denis

GARRIC Amapola

GODEC Régis

GOIRAND Philippe

GUILLLOT René

MANDEMENT André

MAURICE Antoine

MARQUIE Bernard

MIGUEL Henri

MIRC Stéphane

MOYET Jean-Louis

ORTEGA Catherine

PARDILLOS José

PY Dominique

RAYNAL Claude

SANCHEZ Francis

SAVIGNY Thierry

SOTTIL Alain

SUAUD Thierry

SYLVESTRE Arlette

VALADIER Jean-Charles

VALETTE François-Régis

Délégués suppléants excusé

ASSEMAT Jean-Jacques

BERAIL Bernard

BOURG Jean-Claude

CASSAGNE Jean-Claude

COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe

ESPIC Xavier

FERRE Christian

GEIL-GOMEZ Sabine

LOIDI Robert

MARTINI Michèle

MOGICATO Bruno

MOIREZ-CHARRON Alain

MORINEAU Christine

SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 67

Présents : 34

Votants : 36

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 36

Il est rappelé que le volet commercial du SCoT, visant à faire participer le maillage commercial aux objectifs de polarisation (organisation de l'armature urbaine) de la Grande agglomération toulousaine, comprend des dispositions exprimées sous forme quantitative (en m² de surface commerciale). A ce titre le SCoT prévoit « un état initial de l'offre -SMEAT-, arrêté au 1^{er} janvier 2009, basé sur l'inventaire de l'Observatoire partenarial du commerce et de la consommation (OP2C) du 1^{er} janvier 2009 » et « un état actualisé de l'offre -SMEAT- (qui) sera mis à jour annuellement, sur la base de l'inventaire de l'OP2C de l'année concernée. Il sera mis à disposition sur le site (du SMEAT) ».

Sur la base des données fournies par l'OP2C, portant sur l'ensemble de l'Aire urbaine de Toulouse, les précédents états de l'offre ont recensé à la fois les surfaces commerciales exploitées à la date d'observation, et celles autorisées mais n'ayant encore jamais été exploitées (dites « stock »). Or il est apparu que devaient également être prises en compte les grandes surfaces commerciales ayant été exploitées, mais refermées à la date de l'état, du fait que leur autorisation reste valide pendant un certain temps et peut donc être réactivée sans nouvelle décision de la CDAC.

Dans sa séance du 10 juin 2013, l'OP2C a donc validé l'état de l'offre au 1^{er} janvier 2013, en faisant apparaître spécifiquement cette catégorie de surface commerciale. Sur la base de celui-ci, il est donc proposé de soumettre l'état de l'offre en grandes surfaces commerciales, au 1^{er} janvier 2013, dans la Grande agglomération toulousaine, ci-joint.

Le Comité Syndical

**entendu l'exposé de Monsieur le Président
délibère et décide :**

Article unique :

de valider l'actualisation de l'offre en grandes surfaces commerciales au 1^{er} janvier 2013 (T₂₀₁₃), ci-jointe, et de la mettre à la disposition du public.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 13 février 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN